

**COMPTE RENDU**  
**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, les dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison Communale Lapérouse, dans le respect des mesures de distanciation physique et sans public en raison de la période de la crise sanitaire, sous la Présidence de Mme GARCIA Sylvie, Maire.

**Présents :**

Mme GARCIA Sylvie, Maire,  
M. BONNEFOI, Mme AUSSÉNAC, M. DAL MOLIN, Mme RAISONNET, M. PALMA, Adjoints,  
M. TERRAL, Mme FALCO, M. VALATX, M. RABEAU, Mme BESSOLLES, Mme CRANSAC  
VELLARINO, M. ARMEL, Mme PALOT LIVIERO, Mme BRETAGNE, Conseillers Municipaux,

**Excusés représentés :**

Mme TRIFT qui a donné procuration à Mme RAISONNET  
M. DUREL qui a donné procuration à Mme BRETAGNE  
M. LELIEVRE qui a donné procuration à Mme PALOT LIVIERO

**Absent :** M. BAH

**Date de la Convocation :** 11 décembre 2020

**Secrétaire de séance :** Mme BRETAGNE Evelyne

Mme le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis à chaque élu, à l'approbation de l'assemblée.  
Le compte-rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

**I – ACQUISITION FONCIÈRE – PARCELLES C n°921 et n°922 (en partie)**

**Délibération 2020/72**

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de M. SINCHOLLE Robert du 26 novembre 2020, de vendre à la Commune les parcelles dont il est propriétaire longeant la rue du 11 Novembre 1918, en face du site Élémentaire, cadastrée comme suit :

- Parcelle C n°921 en totalité soit 15 m2
- Parcelle C n°922 en partie : contenance cédée estimée à 1635 m2

Soit une contenance totale cédée évaluée à 1650 m2 au prix de 80 000 €

Elle précise que ces parcelles seraient plus appropriées pour l'aménagement d'un complexe de jeux (City stade, aire de jeux pour les jeunes enfants) et d'un parking végétalisé en raison de leur superficie plus importante que les parcelles C 261 et 262, qui seraient destinées à des aménagements complémentaires dans le cadre du Contrat Bourg Centre.

Vu l'avis du Domaine du 17/12/2020 présenté à l'assemblée.

Considérant l'opportunité de cette acquisition foncière au cœur du bourg, à proximité de l'École (site Élémentaire) le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles C n°261 (en totalité) et n°262 (en partie) soit une contenance totale estimée à 1650 m2 (surlignée sur le plan annexé à la présente), au prix de 80 000€ avec prise en charge des frais de Notaire et de Géomètre par la Collectivité,
- Autorise Mme le Maire à faire procéder aux opérations de bornage et à signer l'Acte authentique ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Délibération 2020/73

**II – BUDGET COMMUNAL – INSCRIPTION DE CRÉDITS – DÉCISION MODIFICATIVE N°5 – ACQUISITION FONCIÈRE.**

Vu la nécessité de prévoir des crédits pour une acquisition foncière à proximité de l'école (site élémentaire), rue du 11 Novembre 1918, Mme le Maire invite l'Assemblée à procéder aux inscriptions de crédits suivantes :

**Section investissement :**

**Dépenses**

Opération n° 448 – Acquisition parcelles C n°921 et 922 (partie)  
C/2111 (chap. 21) (D) terrains nus 80 000 €

**Recettes**

C/1641 Emprunts en euros 80 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les inscriptions de crédits susvisés.

**III – RELEVÉ DE DÉCISIONS**

**Décision N°8-2020 du 07/12/2020 (annule et remplace la décision n°6-2020 du 13/11/2020)**

Renouvellement de la convention de prise en charge des chiens ou chats animaux errants identifiés en attente de transfert au refuge SPA du Garric, avec le prestataire « A la Bonne Pension » sis à Brens (Tarn), 184, chemin des Vacants, pour une durée de 3 ans selon la tarification suivante :

- chien de 17 € TTC/jour + 2 € TTC /jour (nourriture)
- chat de 10.50€ TTC/jour + 0.50€/jour (nourriture).

**Décision N°9-2020 du 09/12/2020**

Attribution du marché de travaux de réfection de la toiture de la Mairie, à l'entreprise BLICK Frères, sise à Gaillac (Tarn), 44, avenue de l'Europe, pour un montant de 42 000.00€ HT, soit 50 400.00 € TTC.

**Décision N°10-2020 du 10/12/2020**

Attribution du marché de travaux de sécurisation du village à l'entreprise COLAS SUD OUEST, sise à Albi (Tarn), ZI de Jarlard, 35 rue Henri Moissan, pour un montant de 45 000.00€ HT, soit 54 000.00€ TTC.

**Décision N°11-2020 du 10/12/2020**

Attribution du marché de prestation de service relative à une mission de coordination SPS pour la mise en place en place de dispositifs modérateurs de vitesse sur des secteurs de voies départementales au cœur du bourg (RD, RD13) au cabinet SASU coordination-diagnostics, sis à Albi (Tarn) 13, allée des Albatros, pour un montant de 720.00€ HT soit 864.00€ TTC.

**Décision N°12-2020 du 11/12/2020**

**Contrats de location et de maintenance des photocopieurs de la Mairie et de l'Agence postale communale.** Décision de retenir la proposition de l'entreprise EQUASYS, sise à Albi (Tarn) ZA Albitech 8, rue Gustave Eiffel, soit :

- **Fourniture d'un copieur Multifonction couleur Olivetti MF3254**
  - o Contrat de location de 21 trimestres d'un montant de 216.00€ HT/trim
  - o Contrat de maintenance d'un montant de 322.95€ HT/trim
- **Rachat (euro symbolique) du copieur Triumph Adler Color 3505 Ci du secrétariat de Mairie pour mise à disposition de l'agence postale :**
  - o Contrat de maintenance d'un montant de 197.96€ HT /trim

#### **IV – DÉCLARATION D’INTENTION D’ALIENER**

Mme le Maire rend compte à l’Assemblée des déclarations d’intention d’aliéner par lesquelles, elle a renoncé au Droit de préemption :

- Immeuble bâti - place de l’Eglise - Section C n°58 - 146 m2 € prix : 118 000€
- Immeuble bâti - avenue de La Fédarié - Section F n°854 et n°855 (partie) - 2693 m2 – prix : 144 000€
- Immeuble bâti - rue des vignes - Section ZA n°306 et n°5 (en partie) - 2583 m2 – prix : 328 000€
- Immeuble bâti - route de Cadalen - Section D n°1323 - 1865 m2 - prix : 50 000€
- Immeuble bâti - Lendrevié Basse - Section ZL n°424 - 793 m2 - prix : 249 000€
- Immeuble bâti - Labouyssièrre - Section F n°796 (partie) et n°800 (partie) - 640 m2 - prix : 59 000€

#### **V - INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE**

- **Organisation de l’accueil Administratif pendant les vacances scolaires de Noël :**

\* Fermeture exceptionnelle du Secrétariat de Mairie les Jeudis 24 et 31 décembre 2020

\* Fermeture exceptionnelle de l’Agence Postale Communale :

- les Jeudis après-midi des 24 et 31 décembre 2020,
- les samedis 26 décembre 2020 et 02 janvier 2021,
- le Mercredi 30 décembre 2020.

- **Remplacement d’un agent Administratif**

Peu de candidatures compte tenu du contexte particulier.

Contact avec un Agent expérimenté à temps partiel dans une autre Collectivité, pour un contrat à durée déterminée du 4 janvier au 28 février 2021.

- **Report du recensement de la population en janvier 2022** en raison du contexte sanitaire et de la difficulté de se rendre au domicile des habitants.
- **Dotation de soutien à l’investissement local (DSIL 2020)** inéligibilité des dossiers déposés pour le remplacement d’un véhicule utilitaire diesel par un véhicule électrique et pour l’acquisition d’une balayeuse électrique.
- **Succès du Marché Hebdomadaire**

Augmentation du nombre d’exposants (de 13 à 26) et de la fréquentation. Présence du Père-Noël le samedi 19 décembre avec la possibilité pour les parents de photographier leurs enfants.

- **Assainissement Collectif**

- Contrairement aux engagements de la Communauté d’Agglomération qui avait proposé aux Communes qui le souhaitaient, de récupérer la compétence Assainissement Collectif par Convention, il semblerait qu’il soit légalement impossible à l’Agglomération de déléguer cette compétence aux Communes par Convention.

## MAIRIE DE BRENS

### ➤ Séance du 17 décembre 2020

A ce jour, la Commune continue à assurer le fonctionnement de ce service pour le compte de l'Agglomération.

Ainsi, la délibération du Conseil Municipal du 16 Juillet 2020 devient sans objet.

M. Terral rappelle que le transfert de la compétence Assainissement Collectif obligatoire pour les Communautés d'Agglomération depuis le 01/01/2020 a été reporté en 2026 pour les Communautés de Communes.

La Commune devra rester vigilante pour le suivi des dossiers communaux.

### ➤ Assainissement ROUDOULOU

Les travaux vont débuter en Janvier 2021. La Communauté d'Agglomération a retenu l'entreprise LACLAU pour cette opération.

M. Terral rappelle que les travaux de réfection de la voirie départementale RD13 sont urgents.

Mme Bretagne confirme que ces travaux ont été programmés par le Département.

### • Problématique des déchets dans les fossés.

Mme le Maire a bien pris connaissance du courriel du 16 Décembre de M. Durel relatif à la présence de nombreux déchets dans les fossés broyés par l'épareuse.

Elle suggère d'engager une réflexion pour sensibiliser les citoyens. Plusieurs types d'actions existent : « Nettoie ton kilomètre » (Brens Athlétisme), « Nettoyons la Nature » (Leclerc) initiative relayée par le conseil Municipal Jeunes (CMJ) mais ne rencontrant pas toujours le succès attendu.

La communication doit être améliorée.

Mme le Maire propose de réunir les Associations pour mettre en place ce type d'actions dans un cadre sécuritaire pour les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée vers 18h40.

**Le Maire,**

**Sylvie GARCIA.**